

PROJET DE LOI

N° 76

adopté le

**SÉNAT**

18 décembre 1985

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

## **PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le  
Gouvernement de la République française et  
l'Organisation européenne de télécommunications  
par satellite (Eutelsat).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première  
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale,  
en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 3117, 3133 et in-8° 936.

Sénat : 151 et 201 (1985-1986).

**Article unique.**

Est autorisée l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat), signé à Paris le 15 novembre 1985 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1985.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 3117, Assemblée nationale, (7<sup>e</sup> législ.).